



## Communiqué

Le 8 septembre 2020

### Décisions de politique monétaire Conseil de surveillance du 1<sup>er</sup> septembre 2020

En réponse à la récente recrudescence de la pandémie et aux conséquences de la crise sanitaire sur l'économie des territoires de la zone franc Pacifique (F CFP), le Conseil de surveillance de l'IEOM a décidé, le 1<sup>er</sup> septembre 2020, d'intensifier ses prêts aux banques locales. **Une ligne de refinancement de 50 milliards de franc Pacifique, d'une maturité de 36 mois, à taux nul (0,00 %) sera proposée en deux tranches :**

- une première allocation de 25 milliards de F CFP en vue de l'échéance de la deuxième LR6 au 28 septembre 2020 ;
- une seconde allocation de 25 milliards de F CFP avec une date de règlement au 27 novembre 2020.

Le Conseil de surveillance de l'IEOM a également décidé de **renforcer le dispositif de réescompte de crédit aux entreprises**. Le plafond de chiffre d'affaires des entreprises éligibles au réescompte, qui devait être ramené à 240 millions de F CFP, sera maintenu à son niveau actuel de 3,6 milliards de F CFP. Cette décision permettra, en complément des décisions actées précédemment par le Conseil de surveillance (suppression des critères géographiques et sectoriels, levée du plafond de la durée résiduelle maximale de 7 ans sur les créances admissibles,...), d'élargir la liste des TPE et PME dont les créances sont éligibles au réescompte, et de refinancer plus largement les banques.

Les avis et notes d'instructions aux établissements de crédits afférentes seront publiés en amont de la mise en œuvre des décisions.

Ces mesures, et en particulier l'allongement à 36 mois de la maturité des nouvelles lignes de refinancement, sont destinées à permettre aux banques de financer les agents économiques des territoires à un coût raisonné et d'accompagner dans la durée les dispositifs de soutien sans précédent mis en œuvre par l'Etat et par les collectivités françaises d'outre-mer du Pacifique au bénéfice des ménages et des entreprises.